



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014**  
**D - 2014/394**

***Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

**Avenant à la convention entre la Ville de  
Bordeaux et la société SA HLM Clairsienne pour  
le versement d'une subvention d'investissement.  
Autorisation de signer. Versement.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Canailous, créée en 1993, a ouvert le 3 octobre 1994 une structure d'accueil petite enfance de 12 places située 70 rue Brascassat à Bordeaux dans les locaux loués à la Société Clairsienne.

Par délibération D2013/484 du 23 septembre 2013, vous avez accordé une subvention de 44 000 € à la société Clairsienne pour son projet d'agrandissement permettant à l'association Canailous de porter la capacité d'accueil de la structure Brascassat de 12 à 16 places, soit 4 places supplémentaires.

Aujourd'hui, les évolutions de ce projet de rénovation et d'agrandissement permettent à l'association Canailous de porter la capacité d'accueil de sa structure de 12 à 20 places, soit un total de 8 places supplémentaires.

La société Clairsienne, propriétaire des locaux qu'elle loue à l'association Canailous, s'est de nouveau rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention supplémentaire d'investissement. La Ville de Bordeaux a estimé à 44 000 € sa participation financière à cette opération dont le plan de financement s'éleve à ce jour à 432 746 €

Les travaux démarreront dans l'été 2014 pour une ouverture prévue en octobre 2014.

En conséquence, afin de soutenir cette réalisation et de maintenir l'offre d'accueil dans ce quartier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une subvention d'investissement à la société Clairsienne à hauteur de 44 000 € imputable sur le compte 20422, sous fonction 64 du budget de l'exercice 2014
- signer à la convention avec la société Clairsienne fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Brigitte COLLET**

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SOCIETE  
SA HLM CLAIRSIENNE REGLANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE DE 44 000€ OCTROYEE  
PAR LA VILLE**

**ENTRE**

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue en préfecture le

**ET**

La SA HLM Clairtienne représentée par son Directeur Daniel PALMARO, habilitée aux fins des présentes par son conseil d'administration en date du 08 octobre 2008.

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

L'association Canaillous gère une structure d'accueil petite enfance de 12 places située rue Brascassat à Bordeaux dans des locaux loués à la SA d'HLM Clairtienne.

Dans un premier temps, une subvention d'investissement de 44000 euros a été accordée à la société Clairtienne afin de permettre à l'association Canaillous de mener son projet de restructuration du local et de porter la capacité d'accueil de sa structure à 16 places.

A ce jour, les évolutions apportées au projet initial permettent de proposer un accueil de 20 places.

La société Clairtienne, propriétaire des locaux qu'elle loue à l'association Canaillous, s'est de nouveau rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention supplémentaire d'investissement. La Ville de Bordeaux a estimé à 44 000 € sa participation financière à cette opération dont le plan de financement s'élève à ce jour à 432 746 € et l'a assortie d'une clause de prolongation du bail locatif pour une durée de 15 ans.

Les travaux seront réalisés dans le courant de l'été 2014 pour une ouverture prévue en octobre 2014.

**CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer l'échéancier de la subvention.

## **ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DES MOYENS**

La subvention sera versée à l'association en une seule fois sur présentation de l'ensemble des factures acquittées relatives au projet de rénovation et d'agrandissement.

## **ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, sis place Pey Berland 33077 Bordeaux cedex
- au siège de La société Clairsienne 233 avenue Emile Counord 33081 Bordeaux.

## **ARTICLE 4 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Pour la Ville de Bordeaux,  
Le Maire,

Pour La société Clairsienne  
Le Directeur Monsieur Daniel PALMARO